

SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2001

BUREAU :

Président : M. François BAERTSCHI
Vice-président : M. Alain ERETZIAN
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. Frédéric RENEVEY,
M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Andrès MONCADA, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Johnny PURTSCHERT, Mmes Nathalie REVILLOD, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusées : Mmes Annie CORDEY, Marie-José PERRUCHOUD,
Patricia SOLIOZ

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBASZ, Maire
MM. Marco FOLLMY, Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2001
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 février 2001 - Rapporteur : Mme Marie-José PERRUCHOUD**
Commission de sécurité - Séance du 5 mars 2001 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
 - a) Zones 30 km/h. - Petit-Lancy Nord et Petit-Lancy Sud
Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--) **p. 546 Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission de l'administration et information - Séance du 14 février 2001 - Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**
 - a) Liste des jurés des tribunaux 2002 **p. 550 Arrêté**
 - b) Statut du personnel - Etat des travaux **p. 550 Information**
 - c) Evolution du site Internet **p. 551 Information**
 - d) Divers

Séance ordinaire du 22 mars 2001

- 8) **Commission de l'environnement - Séances des 9 janvier et 6 mars 2001 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Audition de M. Jean-Bernard Lachavanne et Mme Raphaëlle Juge
en vue de l'élaboration d'un Agenda 21 pour la
la Ville de Lancy **p. 551** **Information**
- b) Etablissement d'un agenda 21 **p. 551** **Vote de principe**
- c) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions -
Séances des 8 janvier et 5 février 2001 -
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER**
- Commission des sports - Séance du 1er février 2001 -
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER**
- a) Piscine municipale de Marignac -
Requalification de l'espace public et de ses abords **p. 555** **Information**
- b) Divers
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 8 février 2001 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Présentation du programme culturel **p. 557** **Information**
- b) 1er débat sur le programme de l'Escargot **p. 558** **Information**
- c) Suivi de l'étude sur la nouvelle école du Petit-Lancy **p. 560** **Information**
- d) Divers
- 11) **Commission des finances - Séance du 12 mars 2001 -
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN**
- Divers **p. 561**
- 12) Motion concernant les cuisines scolaires **p. 562**
- 13) Présentation des comptes 2000 **p. 565**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 571**

M. BAERTSCHI : Mme Cordey est excusée pour ce soir, Mme Lance arrivera plus tard.

1. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. ZEHFUS : En accord avec le rapporteur de la Commission des travaux et constructions, pour le point 6), je serai le rapporteur pour les deux commissions.

2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2001**

Le procès-verbal est approuvé.

Séance ordinaire du 22 mars 2001**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. BAERTSCHI : J'ai reçu un courrier de Mme Isabelle Taillepiere, dont voici le contenu :

« Monsieur le Président,

C'est avec regret que je vous fais part de ma démission du Conseil municipal de notre ville. Des charges nouvelles dans ma profession ne me permettent plus de consacrer le temps nécessaire à mes obligations de Conseillère municipale.

Je vous saurais gré de prendre acte de ma démission, avec pour effet la fin du point de l'ordre du jour « propositions individuelles et questions » de la séance ordinaire du 26 avril 2001, de sorte que la personne qui me remplacera puisse prêter serment à la fin de cette même séance.

A toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour le bien de notre Commune, j'adresse mes voeux les meilleurs.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.»

Le Département de l'intérieur a confirmé cette démission par une lettre qui est arrivée aujourd'hui.

Une lettre de l'Association lancéenne d'urbanisme :

« Concerne : initiative pour des quartiers verdoyants à Lancy

Messieurs les Conseillers administratifs,

Notre association a pris acte de la décision du Conseil municipal d'opposer un contre-projet à notre initiative populaire

Les personnes habilitées à retirer, le cas échéant, l'initiative se sont réunies et ont estimé que le débat sur l'aménagement du territoire lancéen devait être élargi. C'est la raison pour laquelle elles maintiennent l'initiative précitée.

Nous vous demandons donc de faire en sorte que l'initiative et son contre-projet soient mis en votation populaire dans les meilleurs délais.

En espérant une campagne de votation tournée vers un avenir de meilleure qualité de notre commune, nous vous prions de croire, etc.»

Après notre dernier Conseil municipal, une seconde lettre des locataires du 1-3, chemin Emile-Paquin est parvenue, qui redit les mêmes choses que la première fois, donc la joute oratoire s'arrêtera là. Une séance est prévue pour le début du mois d'avril sur place entre la Commission de l'environnement et des locataires.

Finalement, une lettre qui date du 9 mars 2001, nous ne l'avons pas lue au Bureau, mais cela ne semble pas poser problème, qui émane du Téléthon :

« Concerne Action Téléthon des 7 et 8 décembre 2001

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis 1999, notre comité organise sous cette formule, le Téléthon. Notre unique but étant de récolter une somme plus ou moins importante afin de lutter contre ces terribles maladies qui sont, la myopathie, la mucoviscidose et le syndrome de Marfan et qui frappe plus spécialement les enfants.

Suite à un courrier de l'Action suisse, notre comité d'organisation a maintenant la charge de centraliser tout ce qui se passe dans notre canton, au sujet de cette Action.

Si toutes les communes ainsi que les sociétés locales pouvaient se donner la main, soit par une vente de peluches, ou une autre action, aussi petite soit-elle, nous pourrions ainsi faire vivre Genève et ses communes durant les 30 heures du Téléthon.

Nous envoyons également un courrier à toutes les compagnies des Sapeurs-pompiers, ainsi qu'aux associations sportives, et de cette façon, nous pourrions tous ensemble,

Séance ordinaire du 22 mars 2001

faire de cette « Fête du cœur et de la Solidarité » du nouveau millénaire, la Fête de l'Espoir pour toutes ces personnes moins favorisées que nous, dont les enfants.

Il est bien entendu, que nous n'allons pas nous immiscer dans vos organisations, mais notre but est de pouvoir renseigner valablement vos divers médias de ce qui se fait à Genève.

En espérant très sincèrement que notre requête pourra être étudiée avec bienveillance, et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, nous vous présentons, etc.

P.S. Que votre réponse soit positive ou négative, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le bulletin réponse joint à notre envoi. Par avance, merci.»

M. CHOBASZ : Je répondrai tout à l'heure.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBASZ : Lors de la dernière séance, je vous avais transmis une réponse de la poste. Je vous transmets maintenant la suite. Vous vous rappelez qu'on les avait interrogés sur le classement de l'office postal du Port-Franc. Sous la plume de son directeur général, la poste nous informe que :

« Cet office a été classé dans la catégorie PP, tout comme l'ensemble des offices de la ville de Genève et de sa proche banlieue ». Cela n'est pas forcément une information capitale, ce qu'il y a de plus intéressant, c'est peut-être la suite :

« En effet, dans les villes les plus importantes de Suisse, les offices de poste feront l'objet d'une analyse et d'un traitement distinct. Comme nous l'avions annoncé en décembre 2000, un sondage a été réalisé à grande échelle dans huit villes, dont Genève. Au vu des résultats obtenus et compte tenu entre autres de l'offre des transports publics, il faut s'attendre selon ces premières analyses à une réduction de 25 % en moyenne du nombre des offices dans ces localités. Ce chiffre peut cependant varier d'une localité à l'autre.

Sur la base des résultats du sondage et de nombreuses autres données, il est prévu en collaboration avec les autorités municipales, de projeter un réseau tenant compte à la fois du comportement de la clientèle et des impératifs de l'économie d'entreprise. Par conséquent, contact sera pris en temps opportun pour examiner avec vous ce dossier et s'entretenir de la marche à suivre ».

Dans les informations de l'Association des communes genevoises que vous avez dû recevoir, vous avez certainement lu sous le premier point (guichet universel de l'Etat) que les communes de Chancy, Collonge-Bellerive et Lancy participeront à une expérience pilote de projet de guichet universel et que, si les résultats se montrent concluants, cette démarche pourra être ensuite proposée à l'ensemble des communes intéressées.

Le Conseiller administratif délégué à l'administration aura l'occasion de donner des informations complémentaires en commission.

Je vous signale également que, ce week-end, dans les manifestations, aura lieu la Post Tenebras Cup 2001, qui est un tournoi international d'arts martiaux, qui se déroule vendredi et samedi à la salle du Bout-du-Monde. Si je vous en parle, c'est que cette manifestation est organisée aussi par le Yamabushi, donc le club se trouve au Petit-

Lancy et qui est animé par Carl Emery et Jean-Daniel Pfund. Le samedi soir, il y a une « nuit des champions » et il y a un championnat du monde de full-contact kick-boxing.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

Alors, à celles et ceux qui sont intéressés par un tel championnat du monde, je vous signale que j'ai deux invitations à remettre à la fin de cette séance.

Dernière chose, vous avez trouvé sur vos pupitres une invitation à participer le jeudi 29 mars à une manifestation intitulée « coup d'envoi ». C'est une manifestation de communication organisée par la Fondation du stade de Genève et les promoteurs du complexe de la Praille. Vous avez pu lire, à cet égard, récemment dans vos journaux que le Tribunal fédéral avait rejeté un recours des opposants visant à accorder un effet suspensif à leur recours.

Pour moi, cette décision m'apparaît très importante dans la mesure où elle, si elle n'inflige pas un k.o. définitif aux opposants, elle leur impose en tous les cas de sérieuses réflexions quant à la poursuite éventuelle de leur procédure. Donc, je me réjouis, à titre personnel de même que l'ensemble des membres du Conseil de fondation, de cette décision du Tribunal fédéral. L'ensemble pour nous des feux est au vert et nous souhaitons aller de l'avant. C'est dans ce sens-là que nous organisons cette manifestation qui sera précédée à 16 heures d'une conférence de presse. Evidemment, celles et ceux qui souhaitent y participer sont les bienvenus, de même que toutes celles et ceux, que vous connaissez, qui souhaitent marquer leur soutien à cette démarche.

M. FOLLMY : En réponse à l'invitation pour le Téléthon, je préciserai que le groupement de sécurité a décidé d'y participer, comme il le fait déjà depuis plusieurs années. Nous répondrons positivement à cette invitation.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 5 février 2001 - Rapporteur : Mme Marie-José PERRUCHOU COMMISSION DE SECURITE - Séance du 5 mars 2001 - Rapporteur : M. DOMINIQUE ZEHFUS

a) Zones 30 km/h. - Petit-Lancy Nord et Petit-Lancy Sud Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--)

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La Commission de la sécurité s'est réunie le lendemain des dernières votations fédérales et le Président a rappelé que la commune de Lancy s'est prononcée par 77,4 % contre l'initiative de la vitesse de 30 Km/h.

Concernant le sujet de ce soir, cette idée remonte à 1988 lors de l'adoption du plan localisé de quartier du chemin des Maisonnettes. Une étude avait été demandée et

celle-ci figure dans l'arrêté du 21 décembre 1988. L'entreprise Trafitec avait été mandatée pour analyser le trafic et trouver ainsi les possibilités de modération.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

Un message a été produit concernant la modération du trafic. Il concernait la région des chemins des Esserts - Bac - Maissonnettes, etc. Il a été discuté en 1993 et adopté par le Conseil municipal peu après.

Le projet a été présenté à l'office compétent qui l'a complété en 1997/98. Une enquête publique a eu lieu, ponctuée par deux arrêtés du Département justice, police et des transports. Le message, qui a été présenté aux commissaires, comporte les plans des parties nord et sud, les points d'entrée, les carrefours inchangés et ceux modifiés.

Le débat dans les deux commissions a surtout été orienté sur certains points de détail et il peut se résumer comme suit :

une remarque est faite au sujet de la limite de zone qui passe entre des villas côté chemin des Tattes-Brûlées. Un complément d'enquête sera réalisé. Au sujet des travaux à exécuter, il est précisé que des surélévations seront réalisées.

Un cas précis d'un quadruple stop à l'intersection avenue du Plateau, chemin des Maissonnettes et chemin de Claire-Vue est évoqué, et il est demandé s'il est judicieux de conserver ces stops, étant donné que peu de véhicules s'arrêtent. La région s'est développée, un grand nombre d'employés de Procter & Gamble transitent et la vitesse est souvent supérieure à 50 km/h. Peut-on encore se baser sur une étude si vieille ?

Le chemin des Esserts est mentionné où la vitesse des véhicules est assez élevée de même que le chemin du Bac, étant donné qu'ils sont en ligne droite. Le débat a également été orienté sur le chemin des Pâquerettes où un trafic de transit est souvent constaté. Il s'agit de poids lourds notamment. D'autre part, sur ce chemin comme dans d'autres, les trottoirs sont abaissés pour permettre aux véhicules de se croiser.

En réponse à une question, il est possible à l'avenir d'englober le côté chemin de Surville, chemin des Erables où il existe également un trafic de transit bien que, selon notre Conseiller administratif délégué, il n'y a pas de transit.

D'autre part, il est demandé pourquoi le quartier des Marbriers, dans la partie Nord, n'a pas été compris dans la zone 30 km/h. et, pourquoi cette zone ne va pas jusqu'à l'avenue du Cimetière. Une réponse sera donnée ultérieurement.

A la fin des deux séances respectives, le vote des commissions a été identique pour l'arrêté : 8 en faveur I abstention.

M. SPINUCCI - (Clichés) : Sur ce cliché, nous vous montrons le périmètre en jaune de la zone 30 km/h. dite Petit-Lancy Nord. Vous avez ici, en bas, la route de Chancy, la route du Pont-Butin, la route de St-Georges avec la limite supérieure à la hauteur du chemin des Tattes-Brûlées. Ce chemin n'a pas été inclus selon le Département de justice, police et des transports. Nous l'avions dans notre projet initial, mais il a été exclu. Je vous donne très exactement les raisons qui ont été fournies par l'Office des transports et de la circulation : *« après examen, nous vous informons que nous sommes favorables à l'instauration d'une zone 30 km/h. dans le périmètre précité, à l'exception du chemin des Tattes-Brûlées. En effet, un seul chemin ne peut pas être traité en zone 30 km/h. »*. Comprenez qui peut !

Vous avez ici une légende : les carrefours marqués en vert, tels que ceux-là, ce sont des carrefours qui ne subissent aucun changement par rapport à la situation actuelle. Vous avez les carrefours traités en beige, ce sont des carrefours où il y a une simple modification du marquage au sol. Vous avez ensuite les carrefours marqués en rose,

Séance ordinaire du 22 mars 2001

ce sont des carrefours avec modifications du marquage et travaux de génie civil, du genre surélévation du carrefour, oreilles de Mickey, etc. Et enfin, les dernières pastilles en bleu, ce sont, ce qu'on appelle, des portails d'entrée et de sortie dans chaque chemin.

Vous avez le périmètre dit Petit-Lancy Sud, avec de nouveau la route de Chancy, la route du Pont-Butin, le chemin du Banc-Bénit en bas, et puis on se retrouve à la hauteur de la rampe du Pont-Rouge. Les légendes sont toujours les mêmes, pastilles bleues : entrée et sortie, pastilles vertes : carrefour déjà aménagé.

J'aimerais encore vous montrer en quoi consistent les portails d'entrée et de sortie, vous les connaissez parce que beaucoup de communes en sont déjà équipées. Voilà, par exemple, Charles-Borgeaud sur la commune d'Onex, c'est un portail d'entrée, et au même endroit, c'est le même totem vu de l'autre côté, c'est la fin de la zone 30 km/h.

Vous avez ici à Carouge un même totem à la rue Jacques-Dalphin, voilà le même, au niveau de la sortie. Voilà ce que nous imaginons pour notre commune, bien que tout ce panneau soit à revoir en fonction d'une identité visuelle que nous sommes en train d'étudier actuellement.

J'aimerais préciser par rapport au coût, qui peut paraître excessif, peut-être disproportionné par rapport à la zone Petit-Lancy Sud et Petit-Lancy Nord. Ce qu'il faut savoir c'est que la zone Petit-Lancy Sud a déjà vu se réaliser passablement d'actions de modérations de trafic, telles que stationnements alternés, carrefours surélevés, zones en enrobé bitumineux de couleurs, ce qui n'est pas du tout le cas dans la zone du Petit-Lancy Nord. C'est pour cela que dans le prix de l'aménagement, il y a une grande différence entre ces deux zones.

M. PASQUIER : Le groupe minoritaire de ce Conseil, en l'occurrence, le groupe Libéral s'interroge sur ce projet. Effectivement, ce qu'il nous manque pour notre réflexion pour adopter cet arrêté, c'est d'avoir une vision globale sur la commune de Lancy, en fonction des besoins, de savoir : où à Lancy, on souhaite installer ou instaurer une zone 30 km/h. ?

Elle fait actuellement défaut aujourd'hui, Il n'y a pas de référence par rapport au plan directeur, on ne sait pas où on a une action ponctuelle aujourd'hui, ce soir, sur le Petit-Lancy, la zone Nord et la zone Sud pour implanter le 30 km/h., ce qu'il nous manque c'est de savoir si effectivement sur Lancy, il n'y a pas d'autres endroits où il serait judicieux d'installer aussi cette zone 30 km/h.

Je pense qu'il serait souhaitable qu'on puisse faire référence au plan directeur, ou sur un schéma directeur de la commune, avec l'inventaire, également les priorités que l'on souhaite établir pour ces implantations de 30 km/h.

Je m'interroge également par rapport au secteur choisi, en particulier, celui du Petit-Lancy Nord. Vous savez toutes et tous que, dans ce quartier, vers l'école primaire du Petit-Lancy, vont débiter des travaux importants, puisqu'il s'agit d'aménager une nouvelle école primaire, des travaux de réfection éventuels de la salle communale, plus la salle polyvalente. Alors, j'ai peine à voir le flux des camions zigzaguer à travers

ces aménagements-là, et voir aussi quels sont les dégâts qui pourront être occasionnés par les travaux dans ce secteur-là. Il va y avoir aussi des travaux dans le quartier du champignon, que l'on connaît bien, où on va construire la crèche.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

Il y a un autre élément dans ce Conseil municipal, on s'efforce d'avoir un lien direct avec la population, en informant la population. Et là, je n'ai pas souvenir, effectivement, pour ce quartier du Petit-Lancy Nord et Petit-Lancy Sud, qu'on ait au préalable pris contact avec les habitants, pour être à l'écoute des réflexions qui peuvent nous être apportées dans la décision de ce soir.

J'imagine qu'on va informer après que le vote soit fait et, je trouve que c'est un peu regrettable.

Dernier point, lorsqu'on lit sur l'arrêté : « vu la mise en œuvre des 30 km/h. souhaitée au niveau fédéral », là, je pense qu'on s'avance peut-être trop rapidement sur ce projet d'arrêté.

Ce que je souhaiterais proposer ce soir, M. le Président, c'est que nous transformions cet arrêté par un vote de principe, parce que le groupe Libéral est convaincu qu'il y a des endroits sur Lancy où il est nécessaire d'instaurer des zones 30 km/h. Ce qu'il nous manque ce soir, c'est effectivement les priorités à établir sur la commune. Je pense qu'un retour en commission peut-être d'aménagement du territoire, pour une séance, pour faire cette vision globale sur la commune, serait souhaitable de manière, qu'ensuite, on puisse déterminer tout à fait sereinement quels sont les crédits que l'on souhaite accorder pour l'aménagement du 30 km/h.

M. SPINUCCI : J'aimerais simplement dire à M. Pasquier, représentant le groupe minoritaire, soit le groupe Libéral, qu'en ce qui concerne l'information au public, il est très mal informé, puisque cet objet a été porté en séance publique qui a eu lieu l'année passée. Lors d'une réunion des habitants du Petit-Lancy et du Grand également étaient présents. Le projet avait reçu un accueil très favorable de tous les présents à cette séance publique.

Je rappellerai également que le Grand-Lancy voit ces jours-mêmes se réaliser une zone 30 km/h. dans la zone comprise entre l'avenue Eugène-Lance et l'avenue des Communes-Réunies.

M. BAERTSCHI : Le vote de principe est refusé.

L'arrêté 6a) est accepté par 26 oui, 3 non et 2 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Un commissaire déclare qu'un citoyen n'avait pas été satisfait d'une réponse à sa question de la part du Conseil administratif. C'est celui-ci qui s'occupera de cette requête.

Un commissaire rappelle sa requête faite pour la circulation en direction du Grand-Lancy, à la route du Pont-Butin, hauteur du N° 70. Il parle également de la végétation trop importante dans certains giratoires.

Une autre question est évoquée concernant l'augmentation de la circulation au chemin du Gué et du parage des véhicules juste après le rabaissement des trottoirs.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

Pour terminer, M. Föllmi répond à un commissaire qui évoque le danger pour les enfants qui traversent la route de St-Georges, à la hauteur du chemin de Claire-Vue, l'Office des transports et de la circulation installera un carrefour avec des feux.

**7. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séance du 14 février 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Liste des jurés des tribunaux 2002

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Comme chaque année à pareille époque, à la demande du Département de justice, police et des transports et conformément à l'article 37 G de la loi sur l'organisation judiciaire, nous sommes appelés à établir la liste des jurés des tribunaux pour l'année à venir, soit pour l'année 2002.

Conformément aux directives, le choix de la commission s'est porté sur 171 personnes nées entre 1943 et 1976 et dont les noms de famille commencent par les lettres A, B, C ou D, selon la liste figurant sur le projet d'arrêté en mains de chacun de nous, et dont je laisse, cas échéant, le soin à notre secrétaire de vous donner lecture.

Il nous est précisé que le système de sélection n'a pas changé, nonobstant l'incident survenu l'année dernière.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Statut du personnel - Etat des travaux

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Ensuite de modifications successives survenues au fil des ans et des difficultés d'interprétation qui en découlent, le Conseil administratif a repris dans son ensemble le statut du personnel pour le remettre entièrement à jour.

Cette mise à jour est aujourd'hui terminée et elle a été présentée à la Commission du personnel ainsi qu'aux cadres de l'administration.

La synthèse des remarques est en train d'être établie et le projet sera présenté jusqu'à accord trouvé.

Ce projet viendra ensuite alors devant la Commission de l'administration et information, puis devant le Conseil municipal.

Sont également étudiés un projet de préretraite à 57 ans, ainsi qu'une nouvelle grille des salaires.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

c) Evolution du site Internet

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Le premier site Internet, dans le cadre de l'Association des communes genevoises, existe depuis environ trois ans.

Mais, aujourd'hui, des informations peuvent être mises en place directement depuis la commune qui a dès lors souhaité faire un site plus complet.

Suite à un appel d'offres, la société X03 travaille dans cet esprit avec la commune depuis le mois de novembre de l'année dernière pour la mise en place d'une structure définitive reposant sur trois principes :

- l'approche par thèmes
- la navigation pure et simple
- la prise en compte du site actuel.

Les chefs de services ont été intéressés par cette mise en place et ont pu faire part de leurs remarques; le projet devrait être opérationnel à la fin du mois d'avril.

Chaque collaborateur dispose d'une adresse spécifique.

Il y aura un responsable pour l'ensemble du site et les chefs de services seront chargés de leur rubrique respective.

d) Divers

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : On nous annonce la sortie prochaine de l'Histoire de Lancy pour laquelle un crédit avait été voté en 1993 et dont la souscription semble bien marcher.

**8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT -
Séances des 9 janvier et 6 mars 2001 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

a) Audition de M. Jean-Bernard Lachavanne et Mme Raphaëlle Juge en vue de l'élaboration d'un Agenda 21 pour la Ville de Lancy

b) Etablissement d'un Agenda 21

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Je vous informe que j'ai fait une fusion des points a) et b), ce qui simplifiera mon rapport.

Le 9 janvier, il nous fut proposé de donner un mandat au Professeur Lachavanne pour l'élaboration d'une charte de Lancy suivie de l'établissement de l'agenda 21. La commission, après moult palabres, se déclare favorable pour l'agenda 21 mais remarque que la charte d'Aalborg ayant été choisie par le Conseil Municipal, il semble pour l'instant superflu de travailler sur une nouvelle charte.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

Voici donc pourquoi, en date du 6 mars, le professeur Lachavanne nous a fait l'honneur de nous expliquer comment nous pouvions envisager la création de notre agenda.

Il nous est rappelé que le développement durable se base sur 3 champs référentiels : le social, l'économie et l'environnement. Des brochures ont été diffusées dans certaines communes dans le but de sensibiliser les habitants.

Il y a 13 ans, la Commission Mondiale de l'Environnement a établi un rapport se nommant «Notre avenir à tous» qui mettait sérieusement en garde les pays industrialisés.

En 1992, le sommet Mondial de la terre sis à Rio a provoqué l'engagement de 180 états pour la réalisation d'un Agenda 21.

Rappelons qu'il existe des ressources renouvelables et des ressources qui ne le sont pas, d'où la nécessité à l'aube de ce 21ème siècle de réveiller notre conscience.

Nous devons porter attention à des actions simples afin que le développement durable, comme son nom l'indique, se prolonge au travers des générations futures.

Afin que notre agenda soit fiable, nous devons associer un maximum de personnes et nous devons créer un groupe de pilotage comportant des représentants de chaque sphère, le Conseil municipal de Lancy devant garder le contrôle sur ce développement.

Avant le comité de pilotage, les scientifiques et les politiques devront mettre en place un forum, soit une consultation générale de la population dans le but de déterminer les besoins.

La prise de conscience de notre pays ne date pas d'hier puisqu'il y a 130 ans, une loi sur la gestion des forêts fut promulguée.

Afin de veiller sur notre ville, nous devons nous pencher davantage sur les côtés sociaux, économiques et devons donc, choisir avec soin les représentants du comité de pilotage.

M. Lachavanne nous explique avoir imaginé la création d'un groupe qui fonctionnerait à l'instar d'ISO et qui formerait un label, de surcroît moyennant un coût de Fr. 50'000.--, il s'engage à établir un diagnostic pour les 3 pôles soit : social, économique et environnemental, ainsi que la mise en place du groupe de pilotage dans un délai de 6 mois environ.

Après avoir délibéré la commission vote l'arrêté à l'unanimité.

M. FOLLMI : J'aimerais préciser que la Commission était partie sur un arrêté, alors qu'en réalité, c'est un vote de principe qui vous est proposé. La somme qui serait engagée est relativement peu importante, au maximum Fr. 50'000.--, et il s'agit en

plus d'une étude qui n'est pas suivie de la réalisation d'un équipement. C'est la raison pour laquelle, l'arrêté a été transformé en vote de principe.

Mme LANCE : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio en 1992, avait adopté 5 documents, dont la Convention sur les changements climatiques et la plate-forme d'action Agenda 21. L'Agenda 21 concrétise l'ample consensus des 181 Etats signataires et énumère les problèmes les

Séance ordinaire du 22 mars 2001

plus pressants, tout en formulant des objectifs et des pistes d'intervention. L'une de ses grandes préoccupations est la résorption des déséquilibres entre le Nord et le Sud en ce qui concerne la prospérité, l'accès au savoir et aux ressources.

En complément des conventions internationales et régionales, l'Agenda 21 propose une réponse aux problèmes environnementaux les plus pressants, à savoir : les changements climatiques provoqués par les dioxydes de carbone, la dégradation de la couche d'ozone stratosphérique due aux chlorofluorocarbones, la diminution de la diversité biologique, la déforestation et les questions de l'eau potable, des produits organiques persistants et des déchets dangereux.

L'Agenda 21 se base sur le concept du développement durable, défini par la Commission Brundtland comme suit : "le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins".

Depuis 1992, et indépendamment de la difficulté du dialogue politique, de nombreuses initiatives de mise en oeuvre du développement durable ont été prises dans le monde, à tous niveaux. Des organismes onusiens comme le PNUD ou le PNUE travaillent conjointement avec les Etats au suivi du Sommet de Rio, c'est le processus Rio+10. La Suisse collabore activement à ce processus grâce à son comité interdépartemental, le CIRio et la publication d'un rapport sur le développement durable en Suisse.

En Suisse, ce ne sont pas moins d'une trentaine d'Agenda 21 locaux qui ont déjà été ou vont être réalisés, dont ceux des villes de Bâle, St-Gall, Lausanne, Vevey, Zûrich, Kriens, Sempach, et bien sûr Genève. C'est le chapitre 28 de l'Agenda 21 qui propose aux autorités locales d'entreprendre une consultation pour réaliser leur Agenda 21. En effet, un grand nombre de problèmes ne peuvent être abordés ailleurs que dans les communes, et ce sont ces mêmes autorités communales qui entretiennent les contacts les plus immédiats avec les citoyens.

Il faut enfin se souvenir, qu'en signant la Charte d'Aalborg, les villes européennes se sont engagées à soutenir le processus de l'Agenda 21 et à élaborer des plans d'action globaux à moyen et à long terme en vue de garantir une durabilité de la gestion communale. Le développement durable doit être compris comme un processus à long terme auquel Lancy doit s'associer en élaborant son propre Agenda 21.

Mme MALAGOLI : Lancy a toujours suivi une ligne politique très respectueuse de l'environnement. De même, l'aspect social et économique a toujours été pris en considération à sa juste valeur. Si le poids de ces différents paramètres a été très variable tout au long de ces dernières années, le développement économique de notre ville et le maintien d'une structure sociale ne se sont pas faits au détriment de l'environnement. L'étude de Christophe Estermann en 1991 sur l'environnement de Lancy, celle de M. Lachavanne en 1998, le projet Ogure, etc. prouvent que l'aspect écologique a toujours été considéré comme étant important. Dès lors, pourquoi un Agenda 21 ?

Lors de la Conférence annuelle en 1999 de l'Office fédéral de l'environnement à Berne, M. Philippe Roch, son directeur, a très bien expliqué le concept de développement durable. L'idée force en est la synergie entre les objectifs souvent en opposition : la protection de l'environnement, le développement économique et le bien-être social. Le développement durable est un processus dynamique qui tente, en permanence, d'équilibrer les tensions entre les aspects environnemental, social et économique, et de transformer ces tensions en forces créatives.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

L'élaboration d'un Agenda 21 local aurait pour effet bénéfique de sensibiliser la population sur ce concept. Les habitants pourraient prendre part à des réflexions, y apporter des initiatives, manifester leurs envies, leurs besoins. C'est bien là le mérite d'un Agenda 21 local car les mesures destinées à rendre une commune plus performante au point de vue développement durable ne peuvent pas être décidées de l'extérieur, elles doivent compter avec l'aide des habitants de notre commune.

De récentes expériences nous ont montré que la population lancéenne veut avoir son mot à dire dans l'aménagement du territoire de la commune. D'autres sujets préoccupent également notre population : l'insécurité, les problèmes de trafic, etc.

Or, la prise de conscience des habitants sur le développement durable joue un rôle décisif car elle seule peut modifier le comportement et ainsi amener des changements dans notre société.

Mais attention, le groupe Démocrate-chrétien accepte l'élaboration d'un Agenda 21 local pour ce qu'il a de dynamique, consensuel et ouvert à tous. Il n'est pas dans notre esprit d'avaliser un règlement communal rigide qui limiterait notre capacité d'action et de réaction pour l'avenir. Merci de votre attention.

M. HEIZMANN : Après les paroles de mes deux collègues, je tiens tout de même à rajouter quelques éléments. Après l'élaboration des projets de développement durable qui ont été réalisés par les 6 groupes politiques de cette assemblée, suite également à l'adhésion à la Charte d'Aalborg de la Ville de Lancy, l'établissement et l'étude de l'Agenda 21, sur lequel nous sommes amenés à voter ce soir, qui trouve ses racines d'une part, dans l'analyse qui a été faite, il y a maintenant 3 ans de l'état de l'environnement de notre ville, d'autre part, de ses études qui ont été menées par les 6 groupes politiques, et dans la future création de ce groupe de pilotage, qui doit bien entendu, être représentatif de toutes les tendances et de tous les intérêts économiques, environnementaux et sociaux de notre ville de Lancy.

Avec tous ces éléments, le groupe Radical soutiendra activement le projet que nous allons voter ce soir.

Le vote de principe est accepté à l'unanimité.

c) Divers =====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Il est rappelé à la commission le dépôt du projet Socialiste pour l'Agenda 21, à savoir l'aménagement du Parc Navazza.

La prochaine commission est annoncée pour le 3 avril à 18.30 h.

Un commissaire évoque l'existence d'un système de ramassage des déjections canines en usage à Collioure dans le sud de la France. Le Président lui demande de présenter cette idée à M. Deschenaux.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -

Séances des 8 janvier et 5 février 2001 -

Rapporteur : M. Gilbert TERRIER

COMMISSION DES SPORTS - Séance du 1er février 2001 -

Rapporteur : M. Gilbert TERRIER

a) Piscine municipale de Marignac - Requalification de l'espace public et de ses abords

=====

M. TERRIER présente le sujet : Je commencerai par la séance du 8 janvier. Pour débiter ce rapport, un petit rappel, lors du Conseil municipal du 14 décembre 2000, ce Conseil a voté un crédit d'étude de Fr. 120'000.-- pour l'analyse des installations de la piscine de Marignac.

Dans ce crédit, était réservée, une somme de Fr. 25'000.-- afin d'étudier une requalification de l'espace public et de ses abords. Pour ce faire, et selon le Message No 38.4, le Conseil administratif propose de faire un appel d'offres sur invitation, à 8, voire 10 bureaux d'architectes, qui devront constituer des groupes pluridisciplinaires, devant présenter les compétences suivantes :

- de l'architecte qualifié,
- de l'architecte paysagiste expérimenté,
- d'un scénographe
- d'un expert en gestion d'équipements sportifs publics
- des ingénieurs civils et techniques.

Les critères de sélection sont les suivants :

- compétence et expérience de chaque composant du groupe,
- capacité du groupe à travailler ensemble,
- viabilité économique du groupe.

Cette invitation sera faite par un courrier expliquant succinctement la démarche de la commune.

Dans un deuxième temps, trois groupes pluridisciplinaires seront sélectionnés par le Conseil administratif, avec le concours des Présidents des Commissions des travaux et constructions et des sports.

Ces trois groupes développeront un projet d'idées au sens du concours d'idées selon la SIA, sur la base d'un cahier des charges minimum, fixées par la commune de Lancy et de la liberté offerte aux concurrents, d'exprimer leur créativité et leur force de proposition.

Les concurrents devront remettre un avant-projet, à l'échelle 1:500, un descriptif du concept avec un carnet de croquis des ambiances proposées, un concept d'animation de l'espace public tout au long des 4 saisons de l'année, un concept de gestion de ces espaces.

Pour ce faire, les concurrents seront indemnisés à hauteur de Fr. 8'000.--, il ne sera pas demandé de maquette pour éviter une augmentation inutile des coûts.

Suite au débat animé, des diverses propositions faites par certains commissaires, le Président propose un vote de principe, pour une nouvelle procédure qui est la parution

Séance ordinaire du 22 mars 2001

dans la Feuille d'avis officielle d'une inscription ouverte à tout le monde, sur la base d'un cahier des charges disponible à la Mairie. Ensuite une première sélection est faite par le Conseiller administratif délégué et les Présidents des Commissions des travaux et constructions et des sports. Puis, à la rentrée du projet, le choix sera effectué par un jury élargi. A ce propos, un commissaire demande que celui-ci soit constitué en tenant compte d'une représentation féminine. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Je passe à la séance du 5 février. Malgré les décisions précitées, M. Spinucci a invité M. Vallat du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement afin d'expliquer aux commissaires les différentes procédures possibles.

Ce dernier déclare recommander d'éviter la procédure de concours. Il pense qu'il est nécessaire de considérer l'ampleur du projet par rapport à une procédure AIMP. Il est également possible de demander des dossiers dans une procédure sélective, et évoque ensuite, la possibilité de réaliser un mandat d'étude parallèle. Cette dernière solution permet de demander à 3 ou 5 groupes un maximum d'informations, il est aussi possible de travailler sur invitation. Il rappelle alors que le seuil est de Fr. 383'000.--, et répète qu'il est nécessaire d'analyser les moyens engagés par rapport au projet.

Il rappelle que le système du concours peut s'élever à Fr. 400'000.-- ou Fr. 500'000.--. Un commissaire rappelle aussi les enjeux, et pense qu'il existe dans ce projet une opportunité de redynamiser la piscine.

M. Vallat déclare que le mandat d'étude parallèle demeure une bonne option, il explique qu'il n'est pas anonyme, et qu'il est toujours possible de l'interrompre afin d'influencer les projets. Il déclare ensuite que le concours est, quant à lui, anonyme et que les idées sont purement architecturales. L'avantage demeure, le grand nombre d'idées, et le désavantage de la décision d'un jury.

Ensuite, le représentant du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement propose une étude de faisabilité qui échappe à la procédure AIMP, exprimée dans la présentation précédente. Etude qui permet de cibler et de mettre sur pied un cahier des charges qui tienne la route. Il est aussi rappelé que cette solution a l'intérêt d'échapper, dans un premier temps, aux procédures précitées, et que l'étude appartient exclusivement à la Commune, qui peut, par la suite, attribuer les travaux en totale liberté.

Lors de la discussion, certains commissaires expriment leur réticence à la procédure proposée par le Conseil administratif. M. Spinucci confirme que la procédure du Conseil administratif va dans le sens, exprimé par le représentant du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, d'une étude de faisabilité.

Enfin, la Commission vote en faveur de l'étude de faisabilité exprimée plus haut, par 6 pour, 1 contre et 2 abstentions.

Commission des sports - En préambule, M. Chobaz relève que le rôle de la Commission est de savoir si nous avons des remarques ou des désirs à exprimer par rapport au contenu du projet, et qui pourraient être transmis aux futurs mandataires, soit de les orienter dans le cadre du crédit d'étude.

Le Conseiller administratif brosse un tour d'horizon de l'état actuel et d'une possible évolution. Concernant le délai, M. Chobaz répond qu'il n'y a pas d'urgence particulière,

Séance ordinaire du 22 mars 2001

mais qu'il faut quand même prendre en compte la vétusté des installations, puisque le risque n'est pas exclu, exemple fermeture de la piscine du Bachet. Concernant les pistes à transmettre, l'un des commissaires souhaite que la patinoire soit intégrée dans l'étude. Pour un autre commissaire, conserver, voire améliorer le mur de grimpe.

Le chef des piscines reconnaît que le mur de grimpe n'est pas très attractif, et il fait remarquer que, depuis la mise des éléments ludiques, l'âge de la population a changé. Il est à proposer aussi des terrains de beach-volley. Sur le plan financier, M. Chobaz souligne, qu'une fois les travaux terminés, le déficit va exploser, vu qu'aujourd'hui, cette dernière est amortie.

Pour terminer, le Président propose que la réflexion se poursuive dans les groupes, et que le sujet soit repris lors d'une prochaine séance, afin de regrouper les idées de chacun.

b) Divers

=====

M. TERRIER présente le sujet : Piscine de Lancy, adaptation des tarifs en fonction des cartes gigognes - Ces cartes destinées à des familles de 3 enfants et plus, donne droit à des réductions à différents endroits publics. A cet égard, il a été décidé d'accorder un tarif préférentiel aux utilisateurs de la piscine des porteurs de la carte gigogne.

Restaurant des Evaux - La fondation a engagé un nouveau gérant pour le restaurant qui rouvrira ses portes le 1er mars prochain. Ce nouveau gérant avait déjà rendu service à la fondation en décembre dernier, lorsque le précédent tenancier a quitté, alors qu'il avait un engagement pour un spectacle, ayant besoin du restaurant pour fonctionner. Celui-ci a pu se dérouler grâce à ce dépannage. Compte tenu des offres, et des conditions financières, la fondation a retenu sa candidature pour cette reprise qui était la plus intéressante au niveau financier et qui permet largement d'éponger la dette laissée par le prédécesseur, loyers de plusieurs dizaines de milliers de francs. Le magistrat n'a pas les chiffres en tête, relevant les difficultés de gestion pour les collectivités propriétaires d'établissements publics. Le nom des nouveaux gérants est M. et Mme Bralliat, frère et sœur, qui sont domiciliés en ville de Genève.

Stade de Genève - information sur la situation, mais je pense que je n'y reviendrai pas puisque le Conseiller administratif délégué en a parlé dans les communications du Conseil administratif.

a) Présentation du programme culturel

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Mmes Mamie et Mariéthoz du Service culturel présentent le programme culturel de l'année. Un document « Programme de la Villa Bernasconi » est distribué aux commissaires et commenté : les manifestations figurent dans l'Agenda Janvier à juin.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

En février, « Les images du geste » avec un film projeté 2 dimanches de suite. Un tiré à part ayant été distribué, malheureusement un peu tardivement.

Un événement important : du 31 mars à la fin de l'année: « Lancy 2000 ». Il s'agit d'une double exposition de photographies de Lancy. Un spécialiste avait été mandaté pour réaliser un reportage sur toute l'année 2000. Le vernissage aura lieu le 31 mars à la Villa. Ces photographies seront présentées à divers endroits de la Commune : Palettes, Lancy-Centre, école du Petit-Lancy, puis à la Mairie pendant environ un mois. Ces photographies seront numérisées sur une bande de données pour site Internet ainsi que pour de futures publications.

Pour enchaîner, « l'Histoire de Lancy », un ouvrage de 320 pages avec illustrations, pour lequel une souscription a été lancée, devrait sortir pour le 31 mars (date du vernissage).

« Mai au Parc » se déroulera, comme chaque année, avec la collaboration des Terrains d'aventures. Le groupe « Point Rouge » ne pourra pas participer cette année, mais il nous a recommandé une association, sans nom, pour l'instant, issue de jeunes des Locaux autogérés composée de 13 musiciens (dont 4 filles) qui donneront des concerts.

Ils se sont produits au festival des Locaux autogérés qui a eu lieu à la salle communale du Petit-Lancy les vendredi et samedi 9 et 10 mars; la Commune leur fournissant le matériel nécessaire.

Un commissaire regrette que rien ne soit prévu pour les adolescents à la Villa. Les stages d'expression musicale et apprentissage de la prise de vue sont destinés à la tranche d'âge des écoles primaires, les parents étant davantage concernés et intéressés. Pour les adolescents, malgré les informations dans les cycles, il y a peu de répondant. Concernant ZEP, le Service culturel se doit de s'ouvrir à d'autres activités que la BD.

La Fête de la Musique, organisée en collaboration avec l'Association des intérêts du Grand-Lancy, sera concentrée sur un seul soir. Elle aura lieu le vendredi 22 juin étant donné que beaucoup de concerts sont organisés en Ville de Genève le samedi.

Cet automne, une exposition « Le Drosophile » (la mouche) est prévue, et dans ce cadre, une revue en sérigraphie sera présentée, des artistes genevois y ayant collaboré.

En fin d'année, dans le cadre du 100ème anniversaire de la remise du 1er prix Nobel à Henri-Dunant, une manifestation « Genève, un lieu pour la paix » sera organisée. Le secrétaire général du comité est un Lancéen, M. Eric Fould. Plusieurs expositions auront lieu : au Musée de la Croix-Rouge, au Centre Balaxert, au Musée

d'Ethnographie. La Ville de Lancy y participera aussi, notamment à travers une exposition à la Villa Bernasconi, plus artistique, à travers des travaux de gravure sur bois d'un artiste belge.

b) 1er débat sur le programme de l'Escargot

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Après distribution d'un petit document établi par le Service Culturel, avec quelques plans des lieux, on constate que le bâtiment est

Séance ordinaire du 22 mars 2001

beaucoup plus ramassé. En diminuant le volume on diminue aussi le coût de construction.

Au sous-sol : Les salles de cinémas, prévues au départ, sont abandonnées; en remplacement : le projet d'une salle de spectacles. Notre service a pris rendez-vous avec M. Vaissade et Mme Brunshwig-Graf afin de leur signaler nos intentions.

Après étude, ce projet est réalisable. On arriverait à prévoir 500 places. A ce stade, toutes les pistes sont ouvertes, toutes les propositions et idées qui se manifestent sont les bienvenues.

Si l'on veut créer une salle de spectacles, il serait intéressant qu'elle soit utilisable le plus largement possible avec une occupation quasi permanente. Il se trouve que les milieux de la danse cherchent depuis de nombreuses années un tel lieu.

La Maison de la Danse est une association qui a exploré plusieurs lieux et la salle dans l'Escargot, pas très grande, mais avec un équipement de qualité, leur conviendrait. Son désir est d'ouvrir ses activités, de faire connaître la danse contemporaine, de la promouvoir au sein de la population, notamment aux enfants en créant des ateliers de sensibilisation ainsi que des animations. Il s'agirait d'une occupation régulière.

A noter que ce projet est unique en Suisse et qu'il a le soutien de la Ville. Il faut tenir compte que ce groupement est constitué, itinérant. L'intérêt serait d'avoir en face de nous un groupe qui fonctionne déjà, qui est prêt et qui reçoit des subventions, essentiellement de la Ville. Toutefois, un accord financier serait à mettre au point sur le moyen et le long terme afin d'éviter des aléas politiques et financiers.

Voir comment établir une collaboration : l'idée serait de remettre la gestion de la salle avec possibilité d'ouverture à d'autres utilisateurs. Ce ne serait pas un lieu de location mais une gestion artistique. Cependant, d'autres pistes sont étudiées, mais les projets ne sont pas aussi avancés.

Le président pense qu'il serait bon de recevoir les responsables de cette association, de faire connaissance, sans prendre position.

Un commissaire, et plusieurs de ces collègues, regrettent la suppression de tout commerce et de lieux publics. Initialement, un restaurant était prévu, donc une animation la journée et le soir, alors qu'actuellement, on n'y voit aucune activité à part la ludothèque et la bibliothèque.

Un autre commissaire fait remarquer qu'il ne faut pas penser qu'au culturel mais également au social et aux loisirs, comme par exemple des locaux pour l'association Lancy-Sud.

Un commissaire rappelle sa proposition pour honorer Michel Simon.

Il faut également penser aux jeunes, avec une disco, un pub, etc.

Il nous est proposé d'en parler dans nos groupes politiques respectifs et faire part de nos idées.

Au rez : une salle de banquet est prévue, plus grande que celle du Petit-Lancy, pour une utilisation polyvalente. Elle sera utilisée comme salle communale

Séance ordinaire du 22 mars 2001

c) Suivi de l'étude sur la nouvelle école du Petit-Lancy

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : A noter la parution d'un article dans le Lancéen. Merci aux auteurs.

La demande d'autorisation de construire a fait le tour des services sans obstacle. A noter les excellents contacts établis avec les architectes et tous les services, et ceci déjà dans le cadre du concours.

Phase actuelle : ouverture des offres prévue entre le 15 février et le 1er mars. On attend 300 à 320 dossiers que les mandataires devront analyser en vue de la préparation d'un plan financier. Ce dernier sera présenté à la Commission des travaux et constructions en avril; puis un crédit de construction sera sollicité et le début des travaux est prévu pour juin. Ce planning est donc tenu, soit :

- Début juin : installation du chantier
- Démolition de la maison accueillant le parascolaire
- Courant de l'été : terrassements
- Début du gros oeuvre en septembre
- Délai de construction : 12 mois, de juin 2001 à juin 2002.
- Equipement du bâtiment : juillet 2002 avec mise à disposition des classes en septembre 2002

La salle de gym fait partie de la 2ème étape.

L'aménagement de la villa du chemin de la Solitude se poursuit pour le parascolaire.

Demande faite par Clair-Bois, dans le cadre de son projet d'extension d'occuper les locaux de l'école enfantine une fois qu'ils seront libérés. Ils avaient été en premier lieu destinés au CASS, pour lequel on a trouvé un autre lieu. Les locaux n'ont donc pas d'affectation. Clair-Bois assurerait le financement des transformations et l'aménagement. L'idée est intéressante. Les locaux ne seront pas libres avant 2004. A étudier.

Au niveau de l'information concernant les travaux : le Conseil administratif a prévu une séance d'information pour le public et une pour les enseignants au moment de la délivrance de l'autorisation de construire.

d) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Un article a paru dans la presse concernant la fermeture de l'école du Bachet : dans les locaux techniques du bassin de natation, lors du remplissage des produits chimiques, un mélange accidentel de chlore et d'acide s'est produit dans une citerne de stockage. Par réaction, des vapeurs nocives se sont

répandues dans le sous-sol. Elles ont incommodé 5 employés communaux. La commune va procéder à une enquête afin de déterminer les causes de l'accident. L'école a été fermée deux jours, les parents ayant été informés par téléphone et affichages dans les immeubles. Le Département de l'instruction publique a assuré une réception des élèves avec transfert à l'école des Palettes.

Des contrôles techniques ont été demandés; l'entreprise qui a assuré les travaux de rénovation du bassin et le Service d'écotoxicologie ont procédé à des contrôles de la qualité de l'eau. Il est également demandé, qu'en de tels cas, le Conseil municipal soit informé de la suite de l'enquête et de ses conséquences financières.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

La fête : « Caroline fête son chemin » a rencontré un grand succès l'année dernière et le comité a décidé de renouveler cette manifestation le 15 septembre prochain. Le comité fait appel à toutes les bonnes volontés pour venir rejoindre le groupe de bénévoles, afin d'en faciliter l'organisation. S'adresser au Terrain d'aventures du Petit-Lancy. Par la suite, la fête sera organisée tous les deux ans en alternance avec la kermesse de St-Marc.

Fonds de décoration communal - Le projet sera traité prochainement.

Fête des écoles 2001 - Elle se déroulera sous la même forme que l'an passé mais au Parc Marignac les 28 et 29 juin.

Le jeudi sera réservé aux écoles du Petit-Lancy et le vendredi à celles du Grand-Lancy. La réception est une marque de reconnaissance aux enseignants et envers toutes les personnes du parascolaire, les patrouilleuses ainsi que les bénévoles. Elle est maintenue et aura lieu le mercredi 27 juin. Un commissaire remarque, sans être opposé à cette réception, qu'elle devrait être plus simple, ceci par rapport à d'autres corps de métiers.

Jeux dans le préau de Tivoli - Le problème est réglé et les travaux ont été effectués pendant les vacances scolaires de février à la satisfaction du corps enseignant.

Délégué à la jeunesse - Le président demande que la Commission des écoles, culture et loisirs puisse consulter le cahier des charges avant que l'offre ne paraisse.

11. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 12 mars 2001 - Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN

Divers

====

M. HEIZMANN présente le sujet : J'aurai 3 divers, mais en préambule, je me permets de souligner que, le point qui m'avait motivé à prendre le procès-verbal, à savoir la présentation sur la gestion de la trésorerie par M. Kaeser. Magistrale présentation qui n'a pas trouvé grâce aux yeux de la majorité de la Commission, et il a été décidé, au vu de la complexité technique du sujet, qu'il n'y aurait pas lieu de reporter ce point ce soir. Les Conseillers municipaux auront donc liberté de lire cette complexité dans le procès-verbal de la Commission des finances.

Alors, tout d'abord, le premier divers concerne le Centre d'action sociale et de santé. Un commissaire demande si un débat aura lieu par rapport à l'achat ou à la location des locaux du CASS du Grand-Lancy. M. Föllmi répond que, si la Commune achète la

galette commerciale du bâtiment, elle touchera une subvention de la part du canton, ce qui ne sera pas le cas si elle la loue. En revanche, dans tous les cas, les achats de mobilier seront subventionnés par le canton. Une demande de décompte des frais de fonctionnement du CASS du Petit-Lancy est demandée, afin de se baser sur le coût probable de celui à venir du Grand-Lancy. Je vous rappelle que le loyer du CASS, actuellement du Petit-Lancy, se monte à quelques Fr. 100'000.-- par année, non comprises les charges.

Le deuxième point concerne la migration informatique. Un commissaire demande où en est la Commune avec la mise à disposition des associations à but non lucratif du

Séance ordinaire du 22 mars 2001

matériel ordinateurs dont l'administration se sépare. M. Föllmi informe que rien n'a été fait, car le choix du matériel n'a pas encore été défini, vu l'arrivée de nouvelles technologies qui ont nécessité de reprendre à zéro la demande d'offres, qui actuellement est en cours.

Le dernier point concerne le stade Genève. Un commissaire demande si le 1er million, des 3 promis par notre ville, a déjà été versé. Oui, répond M. Föllmi, dès que l'autorisation de commencer les travaux est rentrée en force, c'est-à-dire l'année dernière, et rappelle que le Tribunal fédéral, ayant débouté les recourants qui demandaient l'effet suspensif de leur demande, il est probable que le 2ème million sera versé dans le courant de cette année.

12. MOTION CONCERNANT LES CUISINES SCOLAIRES

« Vu le nombre croissant d'écoliers fréquentant les restaurants scolaires de la Commune

Vu le prix de revient relativement élevé d'un repas pour la Commune et les familles

Vu le nombre de personnes, salariées et bénévoles déjà engagées dans l'encadrement des enfants et la distribution des repas

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. d'étudier la possibilité d'une prise en charge complète des restaurants scolaires par les services communaux, impliquant notamment :

- l'installation d'une cuisine ou l'utilisation d'une cuisine existante

- l'engagement du personnel nécessaire à la préparation des repas

2. de comparer le coût global d'une telle prise en charge par rapport au coût actuel ».

M. RENEVEY : Je passerai la parole en préambule à Mme Jelk-Peila.

Mme JELK-PEILA : On ne s'est pas consultés, mais quand même un petit peu. Je suis toute étonnée que vous ne l'ayez pas encore fait retirer.

En préambule, la réalité des cuisines scolaires s'est profondément modifiée au cours de ces 10 dernières années, de par :

- la fin de la gratuité d'encadrement du parascolaire,
- des modifications des rythmes et des modes de vie des habitants entrés dans l'explosion du nombre d'enfants fréquentant les cuisines de notre commune,
- l'équipement progressif dans de nombreuses écoles des locaux ad hoc permettant l'accueil des enfants, dans des conditions acceptables,
- le changement des habitudes alimentaires,
- la modification des normes de préparation des repas, modification en cours,

- l'importante augmentation du nombre d'enfants, pour qui, ce repas de midi constitue le principal apport alimentaire de qualité, ainsi que ceux pour lesquels, le coût dudit repas peut constituer un obstacle.

Face à des modifications d'une telle importance, le moment nous a paru opportun d'étudier plus précisément la situation, d'explorer les diverses possibilités de concevoir et d'organiser les cuisines scolaires. Sans présager du résultat de cette étude, nous avons souhaité avoir en mains tous les éléments, afin que notre Commune puisse opter pour la solution optimale, sachant que la priorité doit être et rester le bien-être de la santé des enfants, que doit exister la possibilité pour chacun, quels que soient

Séance ordinaire du 22 mars 2001

les moyens de sa famille, de disposer d'un repas complet, sain et d'un prix abordable, et de bénéficier d'un moment éducatif et valorisant.

C'est pourquoi, les signataires de la motion vous invitent à encourager et à accepter la demande d'étude proposée ce soir, étude qui devrait permettre de se prononcer sur le fond de cette importante question.

M. RENEVEY : Je voudrais simplement insister sur le fait, je le répète, qu'il s'agit d'une étude, qui n'implique pas forcément sa réalisation, que cela permettrait de connaître aussi les coûts réels globaux de la formule actuelle et de cette formule éventuelle, et enfin cette étude nous permettrait aussi de nous retourner si, le cas échéant, l'entreprise actuelle, pour une raison ou une autre, ne livrait plus, donc d'avoir une solution de rechange aussi d'en connaître les coûts.

M. LANCE : En tant que Président de la Commission des écoles, culture et loisirs, je suis fâché de voir cette motion à l'ordre du jour de cette séance plénière.

Je vous rappelle que chaque Conseiller municipal peut proposer un sujet qui lui tient à cœur, aux Présidents de commissions, afin que ceux-ci l'inscrivent à l'ordre du jour d'une séance. Ce n'est pas seulement aux Conseillers administratifs de proposer des sujets pour nos séances !!!

Je suis d'autant plus fâché car, en tant que Président, j'ai souvent posé la question aux commissaires, s'ils avaient des propositions de sujets à traiter. En guise de réponse, je constate souvent un long silence ... !

Puisque les deux signataires de cette motion s'engagent au nom de leurs groupes (Alliance de Gauche et Socialiste), je suis étonné que les deux représentantes du groupe Socialiste et le représentant de l'Alliance de Gauche à la Commission des écoles, culture et loisirs n'aient jamais exprimé un avis sur ce sujet !

Si nous savons que les résolutions, motions, référendums ou autres recours de tout poil sont les moyens d'expression courants de l'Alliance de Gauche, que ce soit à Lancy ou au niveau cantonal, j'ai du mal à comprendre la position du groupe Socialiste ...

En effet, pendant des années, les Socialistes se sont sentis isolés, car ils n'avaient plus de représentant officiel au Conseil administratif.

Maintenant qu'ils ont un excellent représentant au Conseil administratif, et en plus en charge du dicastère des écoles, les Socialistes auraient pu facilement amener ce sujet en commission, avec à la clé, un vote de principe du Conseil municipal !

Non, ils préfèrent passer par une motion qui, je le rappelle, a un effet contraignant pour le Conseil administratif qui doit s'exécuter dans un temps prescrit !

Concernant le fonds de cette motion, je ne veux pas lancer un débat sur ce sujet, il serait trop long ! Lorsque je relis les considérants de cette motion, mais peut-on appeler ces trois phrases des considérants ?

Je relis ces considérants :

Séance ordinaire du 22 mars 2001

1er considérant :

« Vu le nombre croissant d'écoliers fréquentant les restaurants scolaires de la commune »

On est d'accord, mais l'augmentation des repas servis, justifie-t-il la municipalisation de ce service ?

2ème considérant :

« Vu le prix de revient relativement élevé d'un repas pour la commune et la famille »

On est d'accord encore une fois, mais il n'est pas nécessaire de demander une étude pour imaginer qu'une municipalisation de ce service renchérira encore le prix de revient de ces repas ! A moins que la volonté des motionnaires soit qu'une plus grande partie du prix de revient du repas soit pris en charge par la commune, donc par le contribuable.

3ème considérant :

« Vu le nombre de personnes salariées et bénévoles déjà engagées dans l'encadrement des enfants et la distribution des repas »

Dans quelle mesure, ce considérant contribue-t-il à la municipalisation de ce service ?

De toute manière, le principe d'une municipalisation de la préparation des repas des restaurants scolaires mérite un débat au sein des Commissions des finances et des écoles, et ensuite un vote au Conseil municipal.

Les membres du groupe Démocrate-chrétien refuseront cette motion, mais afin d'éviter de se faire traiter de « stalinien » par certains membres de l'Alliance de Gauche, nous vous proposons de renvoyer ce sujet en Commission des écoles, culture et loisirs et en Commission des finances. Nous vous en remercions d'avance.

M. AUGSBURGER : Le groupe Radical est surpris qu'une motion soit présentée concernant les restaurants scolaires, alors que la Commission des écoles, culture et loisirs est à même d'en débattre.

De plus, le libellé de cette dernière, je cite : « d'étudier la possibilité d'une prise en charge complète des restaurants scolaires par les services communaux » peut laisser supposer que les repas devraient être gratuits, d'où une fréquentation beaucoup plus élevée et quasiment inchiffable.

Si cette motion devait être maintenue, le texte devrait être changé, en précisant qu'il est demandé d'étudier une prise en charge *de l'exploitation et de la gestion* des restaurants scolaires par les services communaux.

Je précise que, personnellement, je refuserai cette motion et invite les signataires à se renseigner auprès de la commune de Vernier qui, par un vote Socialiste, a effectué une démarche inverse, en faisant dissoudre l'association des restaurants scolaires, et en attribuant la préparation des menus à une entreprise privée.

M. PAGE : A la suite des propositions, je peux dire que le groupe Libéral soutient tout à fait le renvoi en Commission. Je ne répéterai pas ce qui a été dit, nous y adhérons pleinement.

Mme BOUNOUS : Je pense que mon groupe ne sera pas opposé à un renvoi en commission, mais j'ai quelque chose à rajouter. Dès la précédente législature, nous avons tenté vainement d'attirer l'attention de la Commission des écoles, culture et loisirs. Devant les réponses plus qu'évasives que nous avons obtenues, que pouvions-

Séance ordinaire du 22 mars 2001

nous faire ? Aucune étude n'a été faite pour connaître les différentes possibilités. On nous a toujours dit approximativement le coût, mais on ne nous a jamais dit qu'une étude allait être faite, essayer d'étudier ce qu'il pourrait se passer entre un restaurant collectif et un traiteur, tout simplement !

Mme JELK-PEILA : Je voudrais juste dire que quand on a commencé à étudier cette idée-là, on a regardé aussi la situation d'Onex, qui est gérée par une association. Cette association, en ayant simplement une subvention communale, dégageait des bénéfices, alors que le coût d'exploitation des restaurants scolaires en ville de Lancy, était très important. Dès lors, pourquoi ne pas étudier, puisqu'il s'agit d'une étude, M. Lance, je crois que vous avez mal lu, nous ne demandons pas la municipalisation, mais une étude de faisabilité, et puis une possibilité de comparer les coûts. Il ne s'agit pas de gratuité des repas, mais finalement, il s'agissait pour nous, de trouver quelque chose à la fois qui soulage les usagers des restaurants scolaires financièrement, mais soulage également la Commune. Je vous renvoie donc à la lecture de ce texte-là.

M. BAERTSCHI : Si plus personne ne désire s'exprimer, je vais mettre la proposition de renvoyer cette motion en commissions des écoles, culture et loisirs et des finances.

Le renvoi de cette motion est accepté par 20 oui, 11 abstentions.

13. PRESENTATION DES COMPTES 2000

M. FOLLMY : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2000 de notre Ville.

En préambule, je vous rappelle que les comptes que je vais vous présenter font abstraction de la gestion des immeubles, celle-ci étant jointe en annexe. Seul le résultat, positif en l'occurrence, de la gestion des terrains de réserve et autres villas a été intégré dans les comptes communaux.

Sur cette base, l'exercice 2000, comme vous pouvez sûrement vous en douter, s'achève par un excédent de recettes de Fr. 3'251'371.75.

Du côté des revenus, nous enregistrons un total de Fr. 61.79 millions, qui en regard d'un budget de Fr. 53.53 millions, correspond à un résultat en progression de Fr. 8.26 millions.

Du côté des charges, nous trouvons un total de Fr. 58.54 millions, montant supérieur de Fr. 5.02 millions par rapport au budget.

Au niveau des produits, le principal écart positif par rapport au budget et qui explique ce formidable bond en avant se situe dans un meilleur rendement de l'impôt, et cela pour un montant de 7.85 millions (+ 18.1 %).

Du côté des charges, et toujours par rapport au budget, trois rubriques accusent l'essentiel des dépassements, soit :

Séance ordinaire du 22 mars 2001

- a) les biens, services et marchandises pour + Fr. 1.09 million (+ 8.7 %)
- b) les charges de personnel pour + Fr. 1.63 million (+ 10.5 %)
s'agissant principalement de provisions
pour lesquelles je vous donnerai plus tard
quelques explications
- c) pertes fiscales et adaptation de la provision
sur reliquat pour + Fr. 2.56 millions
qui est ainsi portée de 33 1/3 % à 40 %.

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments :

I. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1.1. LES REVENUS

Leur total s'élève à Fr. 61.79 millions contre Fr. 56.32 millions aux comptes 1999, et Fr. 53.53 millions au budget 2000. La progression de 1999 à 2000 est de Fr. 5.47 millions ou de 9.7 %.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

aux comptes 1998	Fr.	32.41 millions (+ 3.9 % sur 1997)
aux comptes 1999	Fr.	34.27 millions (+ 5.7 % sur 1998)
aux comptes 2000	Fr.	37.98 millions (+ 10.8 % sur 1999)
au budget 2000	Fr.	34.62 millions
au budget 2001	Fr.	38.70 millions.

Pour une fois, le pourcentage de croissance de l'impôt sur le revenu et la fortune en l'an 2000 (+ 10.8 %) est supérieur à celui de la moyenne cantonale (+ 7.8 %). Et par rapport à l'année 1997 qui a été la plus noire pour nous sur le plan des recettes fiscales, la progression en quatre ans est de + 21 %.

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

aux comptes 1998	Fr.	1.75 million (+ 11.5 % sur 1997)
------------------	-----	----------------------------------

VILLE DE LANCY

- 567 -

aux comptes 1999	Fr.	2.19 millions (+ 25.0 % sur 1998)
aux comptes 2000	Fr.	3.67 millions (+ 67.6 % sur 1999)
au budget 2000	Fr.	1.83 million
au budget 2001	Fr.	2.21 millions.

Là aussi par rapport à 1997, la progression en quatre ans est particulièrement forte puisqu'elle atteint + 134 %.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

aux comptes 1998	Fr.	6.06 millions (+ 0.7% sur 1997)
aux comptes 1999	Fr.	5.94 millions (- 2.0 % sur 1998)
aux comptes 2000	Fr.	6.48 millions (+ 9.1 % sur 1999)
au budget 2000	Fr.	4.81 millions
au budget 2001	Fr.	5.31 millions.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

Contrairement à ce que nous craignons lors de l'élaboration du budget, nous constatons aujourd'hui que nous avons passé, sans trop de dégâts, un cap difficile grâce aussi à une sensible augmentation du chiffre d'affaires des grandes entreprises dont l'impact se traduit directement bien sûr sur la taxe professionnelle.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus :

- les bénéfices immobiliers s'élèvent à Fr. 24'225.--, contre Fr. 19'952.-- en 1999;
- le fonds de péréquation intercommunal nous amène Fr. 3.15 millions, contre Fr. 2.59 millions en 1999 et Fr. 2.18 millions au budget 2000;
- le fonds d'équipement communal, alimenté par le quart des bénéfices sur les ventes et adjudications immobilières, nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1.60 million, contre Fr. 1.84 million en 1999. Le budget 2000 prévoyait la somme de Fr. 1.33 million;
- le produit des intérêts est resté stable à Fr. 2.33 millions, contre Fr. 2.42 millions en 1999;
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 2.67 millions, contre Fr. 2.49 millions en 1999;
- les revenus divers se sont établis à Fr. 3.08 millions, contre Fr. 3.53 millions en 1999.

1.2. LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 58.54 millions en 2000, contre Fr. 55.61 millions en 1999, soit une augmentation de Fr. 2.93 millions, soit en progression de 5,3 %. Par rapport au budget 2000, les charges aux comptes 2000 sont également en hausse de Fr. 5.0 millions.

Les postes essentiels des dépenses sont les suivants :

- Charges de personnel : Fr. 17.19 millions en 2000, en dépassement de Fr. 1.63 million par rapport au budget 2000. Ce dépassement, qui a un caractère ponctuel, est imputable aux deux éléments suivants :
 - a) nous proposons d'accorder une prime unique de Fr. 2'000.-- à chaque collaborateur qui était en activité en 1997 et 1998 et qui est toujours actif à ce jour, ceci pour compenser d'une certaine manière l'effort d'économie fait par le personnel au cours de ces deux années. Le montant total de cette prime s'élève à Fr. 255'660.--charges comprises;

- b) nous avons constitué une provision, à la demande de notre fiduciaire, de Fr. 1'313'108.-- pour les rentes futures des conseillers administratifs retraités.

Sans ces deux provisions, le montant total des charges de personnel aurait atteint le montant de Fr. 15.62 millions, soit Fr. 60'000.-- ou 0,4 % au-dessus du budget.

- Biens et services : Fr. 13.68 millions en 2000 contre Fr. 12.45 millions en 1999, en progression de 9,9 %. En regard du budget 2000, le dépassement est de l'ordre de Fr. 1.10 million et s'explique pour l'essentiel par la volonté exprimée à la commission des finances de renforcer l'entretien courant des bâtiments, notamment des écoles, par l'acquisition de mobilier scolaire supplémentaire, par divers travaux d'entretien des routes, par l'augmentation du tonnage d'ordures ménagères incinérées ainsi que par la mise en place au 1^{er} janvier 2000 de la levée des encombrants, décision postérieure au budget.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

- Amortissements économiques : Fr. 10.42 millions en 2000, contre Fr. 10.89 millions en 1999 et Fr. 10.39 millions au budget 2000. Pour votre information, l'amortissement de la patinoire a été ramené de 25 à 10 ans, soit une durée de vie plus conforme à la réalité.
- Intérêts passifs : Fr. 4.93 millions en 2000, contre Fr. 5.15 millions en 1999. Le budget prévoyait la somme de Fr. 5.44 millions, soit une économie de Fr. 0.51 million. Cette réduction de charges provient pour l'essentiel à un moindre appel à l'emprunt en raison de dépenses d'investissements retardées ou différées dans le temps.
- Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, etc.) : Fr. 3.30 millions en 2000, en regard de Fr. 3.17 millions au budget 2000.
- Subventions : en légère hausse à Fr. 4.30 millions en 2000, contre Fr. 4.20 millions en 1999.
- Compensation financière aux communes frontalières : en assez forte progression à Fr. 1.32 million en 2000, contre Fr. 0.99 million en 1999.

2. DETTE COMMUNALE

La dette globale liée aux patrimoines administratif et financier a passé de Fr. 117.29 millions au 31 décembre 1999 à Fr. 108.22 millions douze mois plus tard, en recul de Fr. 9.07 millions. En deux ans, la dette a ainsi reculé de Fr. 12.69 millions. L'autorisation d'emprunter que vous nous aviez accordée n'a donc pas été utilisée. Toutefois, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements d'emprunts à court et long termes venus à échéance pour Fr. 17.70 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 1.87 million
- c) nouveaux emprunts pour Fr. 10.50 millions.

Le taux moyen de la dette a passé successivement de 4,55 % en 1998 à 4,36 % en 1999 pour remonter quelque peu à 4,39 %.

VILLE DE LANCY

- 569 -

Rappelons que sur les Fr. 108.22 millions de la dette communale, Fr. 47.80 millions ou 44 % concernent les immeubles locatifs dont les charges sont couvertes par les locataires et non par les contribuables. La dette nette ainsi corrigée représente Fr. 2'270.-- par habitant.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

En 2000, le Conseil municipal a voté les crédits suivants qui chargent le compte des investissements :

Séance ordinaire du 22 mars 2001

	Date du vote	Montant en milliers de Fr.
Bassin de l'école du Bachet, étude et crédit	18.05.2000	1'895
Ecole des Palettes, réfection de la salle de gym	13.04.2000	700
Ecole du Petit-Lancy, étude	18.05.2000	1'050
Ecole du Petit-Lancy, étude ingénieurs	12.10.2000	500
Ecole des Palettes, restaurant scolaire	15.06.2000	110
Stade Lancy-Florimont, acquisition	18.05.2000	1'680
CASS, Petit-Lancy	15.06.2000	180
Av. E.-Lance, assainissement et canalisations	23.03.2000	1'332
Av. E.-Lance, modération de trafic	14.12.2000	1'200
Pont des Briques, passage sous voie	14.12.2000	940
Couverture T 104, indexation	23.03.2000	402
Actions BCGe, augmentation de capital	15.06.2000	870
Divers matériel et véhicules pour la voirie		221
Crèche au parc Emile-Dupont, étude	16.11.2000	150
Informatique, migration	14.12.2000	120
Divers		<u>450</u>
Total patrimoine administratif		11'800
Acquisition parcelle, ch. du Gué	14.09.2000	630
Divers		200
Total patrimoine financier		<u>830</u>
Soit total de		12'630

En 2000, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 10.53 millions contre Fr. 17.14 millions prévus au budget.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 8.30 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 10.34 millions;

- b) Fr. 2.23 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 6.80 millions.

Le montant de Fr. 10.53 millions dépensé a été couvert comme suit :

a) autofinancement par le compte de fonctionnement	Fr.	11.66 mios
b) subventions et recettes diverses	Fr.	1.45 mio
c) utilisation des réserves	Fr.	<u>- 1.02 mio</u>
Total	Fr.	12,09 mios

soit un excédent de financement de Fr. 1.56 million qui a été utilisé à réduire la dette.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'exercice 2000 pour notre Ville est à l'image des résultats de la plupart des autres collectivités publiques, à savoir exceptionnel ! Alors qu'en 1996, il y a donc cinq ans, nous faisons face à un déficit record de Fr. 2.7 millions, aujourd'hui nous ne pouvons que nous réjouir du chemin parcouru. Il est vrai que nous avons été prudents dans l'élaboration du budget 2000 au niveau des recettes fiscales. Mais l'embellie constatée en 1999 est bien confirmée.

Elle repose, bien sûr, sur plusieurs facteurs, à savoir :

- la reprise de l'activité économique, tant au niveau des sociétés que des indépendants,
- l'installation de nouvelles entreprises sur la Commune,
- la baisse sensible du chômage, soit près de la moitié en cinq ans,
- et dans une faible mesure, l'augmentation marginale de la population.

Mais elle repose aussi sur des efforts constants menés tant au niveau de l'administration communale pour la rendre plus performante qu'au niveau des mécanismes plus subtils de la péréquation intercommunale pour en tirer le meilleur profit.

Toutefois, en dépit des signes tout à fait positifs d'un retour à une certaine prospérité pour une très large partie de la population, il faut rester conscient qu'il subsiste une minorité de personnes qui n'en bénéficient pas ou du moins pas encore. C'est notre rôle d'être attentif aux situations difficiles et d'y remédier avec les moyens dont nous disposons.

Mesdames et Messieurs,

Au vu de ces résultats, le Conseil administratif entend poursuivre les objectifs qu'il s'était fixé pour le budget 2001, à savoir :

- accélérer la remise à niveau de l'entretien des bâtiments.

- compléter et poursuivre le renouvellement de certains équipements.
- répondre aux besoins prépondérants de la population tels que la petite enfance, l'aide sociale et à domicile, ou encore le logement.
- mettre l'accent ou réactiver certains projets d'investissements qui avaient été renvoyés aux calendes grecques.
- et puis de manière claire, poursuivre la réduction de la dette.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances l'examen des comptes 2000, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et lui exprimer ainsi toute la gratitude du Conseil administratif.

Je vous remercie de votre attention.

Séance ordinaire du 22 mars 2001

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme BOUNOUS : Ne pourrait on pas diminuer le laps de temps entre le moment où les commissions ont lieu et l'établissement du premier rapport.

Quinze jours pour recevoir le premier jet cela paraît très long et le rapporteur est contraint de faire diligence, quant au secrétariat il doit faire des miracles pour que tous les membres du Conseil municipal rentrent en possession du rapport rose.

Il ne faut pas s'étonner du manque d'enthousiasme des Conseillers municipaux pour rapporter, car nous sommes tous des miliciens et avons d'autres activités à honorer.

M. PAGE : Lors de la dernière séance, nous avons eu les citoyens qui étaient présents pour pouvoir poser des questions, et qui ont également assisté à nos délibérations. On a eu des échos sur le fait qu'on ne nous entend pas, cela m'a été redit à la fin de la séance. Je demanderai au Conseil administratif de voir ce que l'on peut faire pour améliorer cette situation.

M. AUGSBURGER : J'estime très regrettable que, lorsqu'une communication du Conseil administratif est annoncée en début de séance concernant les incidents qui se sont produits à l'école du Bachet, elle n'ait pas été reprise en fin de séance, malgré la modification de l'ordre du jour. Dans le public, plusieurs personnes attendaient une information.

J'aimerais souligner qu'un tel accident est tout à fait inadmissible, et qu'il y a un responsable qui doit être blâmé.

En effet, pour toute manipulation de toxiques, un titulaire passe un examen fédéral, puis est désigné comme responsable des toxiques, ceci dans chaque entreprise ou exploitation communale. Il est précisé, dans l'ordonnance sur les toxiques, au chapitre 3, article 20, que le commerce des toxiques doit se dérouler sous la surveillance du responsable, donc du détenteur de l'autorisation.

Cet accident aurait pu être beaucoup plus grave si l'école avait été occupée, et des sanctions doivent être prises une fois les responsabilités établies.

M. PURTSCHERT : Nous venons de limiter la limitation des zones 30 km/h. pour le Petit-Lancy Nord et Sud. J'aimerais intervenir concernant la route des Jeunes, du Bachet jusqu'à la bifurcation pour aller au stade de foot, où les camions jouent de vitesse excessive pour aller charger quand ils sont à vide. C'est un secteur qui devient absolument dangereux par rapport aux camions, ces derniers roulent pratiquement à 80 km/h. pour être les premiers à pouvoir charger la terre qui est dans le stade. Je crois qu'il faudrait avertir la gendarmerie genevoise afin qu'elle fasse des contrôles.

Mme JELK-PEILA : Concernant l'Histoire de Lancy, je voudrais savoir s'il est possible de doter les écoles, notamment les écoles possédant une bibliothèque, d'un ouvrage sur l'Histoire de Lancy, d'une manière gracieuse.

Mme MALAGOLI : Le samedi 10 mars, il y a eu un cabanon en bois qui a pris feu à la Praille, j'aimerais savoir ce qu'il y avait à l'intérieur. Il reste d'autres cabanons en bois, a-t-on une force quelconque pour les faire supprimer ?

Séance ordinaire du 22 mars 2001

Mme JELK-PEILA : J'aimerais juste signaler que ce samedi, tout l'après-midi, au terrain d'aventures du Petit-Lancy, il y aura « la fête de la vache hiver ». Cette année, ce n'est plus un bonhomme, c'est une vache. C'est une manifestation qui s'adresse au quartier, vous êtes tous les bienvenus.

M. CHOBAS : J'ai oublié en début de séance de vous informer que nous avons reçu, à travers l'Association des communes genevoises, une étude de l'offre culturelle dans le canton de Genève. C'est un document qui a été réalisé par IDHEAP. J'en ai transmis une copie à chaque membre de la Commission des écoles, culture et loisirs, parce que cela peut être intéressant dans la perspective du projet de Lancy-Sud. Simplement, je n'ai envoyé que le document. Il y a encore un certain nombre d'annexes à ce document, que j'ai ici et que Mme Augsburguer possède pour celles et ceux qui désireraient consulter ces annexes au-delà du texte qu'ils ont reçu.

A M. Augsburguer, je souhaite simplement brièvement répondre que la Commission des sports, qui se réunira le 5 avril, examinera et reviendra sur ce qui s'est passé à la piscine du Bachet. Je le remercie, avant de prendre d'éventuelles sanctions, de permettre au Conseil administratif d'établir les responsabilités.

Nous avons pris note de la demande de Mme Jelk-Peila concernant « L'Histoire de Lancy ». Il est prévu qu'il se trouve à la bibliothèque et on élargira cette accession aux bibliothèques scolaires.

M. FOLLMY : Juste une réponse incomplète concernant le cabanon à l'avenue Eugène-Lance. L'incendie s'est déclaré le samedi, vers 18.30 - 18.45 heures, le cabanon était fermé à clé, il a d'abord fallu trouver le propriétaire, ce qui a duré un certain temps. Ensuite, la Compagnie des sapeurs-pompiers et le SIS ont pu pénétrer, il y avait énormément de matériel, c'était ce qu'on peut appeler, un véritable « foutoir ». A l'intérieur, il y avait quelques animaux, des canards, des poules, des lapins qui ont été complètement carbonisés. En plus, il y avait des bonbonnes de gaz, et sauf erreur, des jerricans d'essence.

VILLE DE LANCY

- 573 -

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy a dû intervenir jusqu'à 1 heure du matin pour s'assurer que l'incendie était bien maîtrisé. Voilà, ce que je peux dire en l'état.

M. BAERTSCHI : Je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

François BAERTSCHI